

Pour préserver nos libertés publiques

IL FAUT LEVER L'ÉTAT D'URGENCE

En réaction à l'horreur des attentats, l'état d'urgence a été décrété par le gouvernement, puis aggravé et prolongé pour une durée de trois mois. Nous exprimons notre inquiétude face à l'ampleur des atteintes aux libertés individuelles et collectives constatées depuis sa mise en place : au 15 décembre on dénombrait 2700 perquisitions administratives, 334 interpellations (dont 287 Gardes à vue), 346 ouvertures de procédures judiciaires, 360 assignations à résidence...

Dans un courrier envoyé le 24 novembre au Conseil de l'Europe, Paris a même officiellement demandé une dérogation quant à la préservation des droits de l'homme en France ! L'état d'urgence donne en effet le droit aux autorités françaises d'enfreindre certaines libertés : ordonner des perquisitions jour et nuit sans autorisation judiciaire, fouiller et copier les données informatiques...

L'exécutif peut également élargir les assignations à résidence à toute personne dont il a « des raisons sérieuses de penser que son comportement constitue une menace pour la sécurité et l'ordre public ». Ce qui ouvre la voie à des décisions arbitraires : ainsi à Orléans, le 17 Novembre un Français originaire de Palestine a été victime d'une perquisition inutile et violente dans le quartier de Saint-Marceau. Son domicile a été investi en pleine nuit par une vingtaine de policiers cagoulés, coût des dégâts estimé : 5000 euros ! Perquisition qui s'est avérée infructueuse...

Manifester pour la sauvegarde de l'environnement, se mobiliser contre un plan social, ou préparer un attentat, tout se retrouve sur un même plan. Daech s'en est pris à nos libertés le 13 novembre dernier. L'essentiel du projet gouvernemental vise à court-circuiter les procédures judiciaires traditionnelles pour laisser les coudées franches à la police. Nous devons réagir.

L'état d'urgence et le climat de guerre intérieure alimenté par le gouvernement contribuent au renforcement des amalgames et aux pratiques discriminantes, notamment de la part des forces de police. Ce ne sont pas « les terroristes qui sont terrorisés », ce sont des jeunes et des populations victimes de l'arbitraire en raison de leur origine, de leur religion, ou de leur engagement militant, qui voient leur situation encore davantage fragilisée.

Cette logique d'amalgame et de stigmatisation va plus loin encore avec la promesse de déchéance de nationalité pour les binationaux nés français... dont tout le monde s'accorde à dire qu'elle n'aidera en rien à lutter contre le terrorisme mais qui est par contre clairement une vieille revendication de l'extrême droite !

Les marchés de Noël où vont et viennent des milliers de gens n'ont par contre pas été interdits, les matchs de foot ne le sont pas non plus, mais les manifestations comme celles pour le climat entre le 28 et le 30 Novembre l'ont été (et peuvent encore l'être) ! **Sous couvert de combattre « le terrorisme », l'état d'urgence fait peser un danger sérieux sur nos libertés démocratiques, individuelles, sociales et politiques et sur la démocratie.**



Dans ces circonstances, nous appelons à :

- la levée de l'état d'urgence
- le rétablissement, sans délai, du droit plein et entier de manifester
- l'arrêt des perquisitions et des assignations à résidence arbitraires
- l'abandon de la constitutionnalisation de l'état d'urgence et de la déchéance de nationalité

Réunion publique le Jeudi 21 Janvier à 20H, salle Eiffel
pour échanger, débattre, et envisager des actions pour le retour de nos libertés !

Premiers signataires : Alternative libertaire (AL), Attac, CGT éducation 45, Cimade, Collectif Acide, Fédération syndicale unitaire (FSU), Jeunes communistes (JC), Labomédia, Ligue des droits de l'Homme (LDH), Lutte ouvrière (LO), Mouvement pour une alternative non-violente Orléans (MAN), Nouveau parti anticapitaliste (NPA), Orléans Loiret Palestine (OLP), Palestine 45, Parti de gauche (PG), Réseau éducation sans frontières (RESF), Union juive française pour la paix (UJFP), Union syndicale Solidaires...